

**SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE
L' ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**DELIBERATION
N° 2016-003**

SÉANCE DU 29 avril 2016

**Objet : Election du
président de la CLE**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle du Jalouvre- Maison des Association à Arenthon, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres de la CLE : 39

Membres du collège des
représentants des
collectivités territoriales et
des établissements publics
locaux : 48
Présents : 20
Mandats : 2
Absents : 26

Membres du collège des utilisateurs
et usagers : 29
Présents : 10
Mandats : 3
Absents : 16

Membres du collège de
l'Etat et des
établissements publics : 14
Présents : 4
Mandats : 0
Absents : 10

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- M. SADDIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- Mme GNUVA (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
- Mme TEPPE-ROGUET (Conseil départemental de la Haute-Savoie)
- M. BURNET (CCVCMB) a reçu pouvoir de M. BURNET (SM3A)
- M. BOUCHARD (CCVCMB)
- M. SAVOINI (SRB)
- M. CICLET (SRB)
- M. VALLI (SM3A)
- M. DECHAMBOUX (SM3A)
- M. BOUVET (SIVOM du Haut-Giffre)
- M. SOLLIET (CCFG)
- M. MERMIN (CCFG)
- M. MAURIS-DEMOURIoux (CCFG)
- M. FOREL (CC4R)
- M. BURGNIARD (Annemasse Agglo)
- M. SOULAT (Annemasse Agglo)
- M. BOUVARD (Annemasse Agglo)
- M. BUFLIER (CCPR) a reçu pouvoir de M. GAILLARD (CCPR)
- Mme GRANDJACQUES (CCPMB)
- M. DREVON (CCPMB)

• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

- M. COURANT (CCI)
- M. JACQUARD (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. GENTRIC (UFP74)
- M. GUERRAZ (AAPPMA du Chablais Genevois) a reçu pouvoir de M. DIZAR (FDPPMA)
- M. SERRET (UNICEM Rhône-Alpes)
- M. OLRy (Domaine skiable de France) a reçu pouvoir de M. REYDET (SNDEC)
- M. PERRIOLLAT (FRAPNA)
- M. SCWOEHRER (ASTERS)
- Mme BOUVIER (EDF)
- M. VANDAME (Fédération électricité autonome française)
- M. MICHELET (ERDF)

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

- Mme LANGON (ONEMA DR)
- M. BRUNOT (Météo-France Chamonix)
- Mme LHEUREUX (DDT 74 /SEE)
- Mme EXBRAYAT (Agence de l'eau RMC)

• **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

- M. BOULICAUT (ELECTRICITE D'EMOSSON SA)
- M. FAUVAIN (Conseil D'Etat de la République et Canton de Genève)



MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
 - M. BURNET (SM3A) donne pouvoir à M. BURNET (CCVCMB)
 - M. GAILLARD (CCPR) donne pouvoir à M. BUFFLIER (CCPR)
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
 - M. GENTRIC (Union des Forestiers Privés 74) donne pouvoir à M. JACQUARD (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc)
 - M. DIZAR (FPPMA 74) donne pouvoir à M. GUERRAZ (AAPPMA du Chablais Genevois)
 - M. REYDET (SNDEC) donne pouvoir à M. OLRYS (Domaine skiable de France)

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
 - M. FOURNIER (Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)
 - M. BAUD GRASSET (Conseil Général de Haute-Savoie)
 - M. MUDRY (Conseil Général de Haute-Savoie)
 - M. GRANDCOLLOT (SIVOM du Haut-Giffre)
 - Mme CHAFFARD (CC4R)
 - M. BOSSON (Annemasse Agglo)
 - M. CONUS (Annemasse agglo)
 - M. LAPEROUSSAZ (Annemasse agglo)
 - M. MOENNE (CCPR)
 - M. BOUGAULT (CCPMB)
 - M. JACQUET (CCPMB)
 - M. ALLARD (CCPMB)
 - Mme LAVERRIERE (CC Genevois)
 - M. ROGUET (CC Genevois)
 - M. DELAMARE (CC Genevois)
 - M. AYEB (CC Genevois)
 - M. PERRILAT-AMEDE (Syndicat d'aménagement du Borne)
 - M. JIMENEZ (Syndicat d'aménagement du Borne)
 - M. CATALA (2CCAM)
 - M. IOCHUM (2CCAM)
 - M. RONCHINI (2CCAM)
 - Mme NOEL (2CCAM)
 - M. HUGARD (2CCAM)
 - M. MOUCHET (CCVV)
 - M. MUSARD (CCVV)
 - Mme METRAL (SDIS)
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
 - Chambre des métiers et de l'artisanat
 - Comité départemental de Canoë-Kayak
 - PREAU VIVE – RGSEVVA
 - Comité départemental de pilotage du canyonisme
 - AAPPMA du Faucigny Fédération départementale des chasseurs
 - ATMB
 - Association nationale des maires de stations de montagne
 - Fédération départementale des chasseurs
 - Fédération BTP 74
 - Pôle Excellence Bois
 - SNCF
 - Savoie Mont-Blanc Tourisme
 - Pro Mont-Blanc
 - Mountain wilderness
 - UFC Que Choisir 74
 - UDOTSI
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
 - M. Le Préfet coordonnateur de bassin
 - M. Le Préfet de Haute-Savoie
 - Direction départementale de la protection des populations
 - Direction départementale de la cohésion sociale
 - L'Agence régionale de santé
 - DREAL Rhône-Alpes Auvergne
 - Groupement de Gendarmerie

- ONF
- ONCFS
- RTM

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**
 - CIPEL

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, l'arrêté n° DDT-2016.0652 du 18 avril 2016, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, la délibération n° 2014-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 8 septembre 2014,

CONSIDERANT la réunion de la CLE du 29 avril et son compte rendu,

CONSIDERANT les élections régionales de décembre 2015 ayant conduit à une modification de mandat pour lequel le Président de la CLE, M. SADDIER, a été élu en 2014, il convient de procéder à la réélection du Président de la CLE,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Martial SADDIER pour la fonction de Président de la Commission Locale de l'eau du SAGE de l'Arve.

Pour ce scrutin le doyen de l'Assemblée, Monsieur Robert DECHAMBOUX procède au vote.

Vu le décompte des voix qui donne 1 abstention (Martial SADDIER) et 21 voix pour, le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE :

ARTICLE 1 : ELIT Martial SADDIER Président de la CLE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER

